

Montréal, le 12 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2020
Dossier de la Régie : R-4096-2019**

Chères consœurs, chers confrères,

Dans sa lettre du 19 novembre 2019¹, la Régie fixait un calendrier pour le traitement du sujet de la contribution maximale pour le réseau collecteur des centrales photovoltaïques.

Le Transporteur et les intervenants ont formulé des commentaires à l'égard de ce calendrier, notamment lors de l'audience du 5 décembre 2019² et du 6 décembre 2019³.

La Régie a également considéré la demande du RNCREQ⁴ pour qu'il y ait un délai de deux semaines entre le dépôt des réponses aux demandes de renseignements (DDR) et le dépôt de la preuve. Cette demande est motivée par les délais serrés de production de la preuve et de la crainte, notamment, de contestation des réponses du Transporteur aux DDR des intervenants et des délais accessoires à celles-ci.

Dans ces circonstances, la Régie juge qu'il est raisonnable d'ajouter une journée au délai imparti aux intervenants pour le dépôt de leur preuve à la suite des réponses du Transporteur aux DDR. Si des contestations aux réponses ainsi données aux DDR devaient avoir lieu, avec ses délais accessoires, la Régie déterminera selon les circonstances s'il y a lieu de reporter certaines échéances, dont celle prévue pour l'audience.

¹ Pièce [A-0025](#).

² Pièce [A-0035](#), p. 19 à 21.

³ Pièce [A-0036](#), p. 7 à 8.

⁴ Pièce [C-RNCREQ-0017](#), p. 2

Par la présente, la Régie modifie le calendrier comme suit :

13 décembre 2019, à 12h	Date limite pour le dépôt des DDR au Transporteur
8 janvier 2020, à 12h	Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR
16 janvier 2020, à 12h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
23 janvier 2020, à 12h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
30 janvier 2020, à 12h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR
12 et 13 février 2020	Audience

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml